

Dispositif d'accompagnement à l'entrée en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier

18 semaines de cours :

- ◆ d'octobre à mars
- ◆ lundi, mardi et mercredi de 17h00 à 19h30

Période d'inscription :

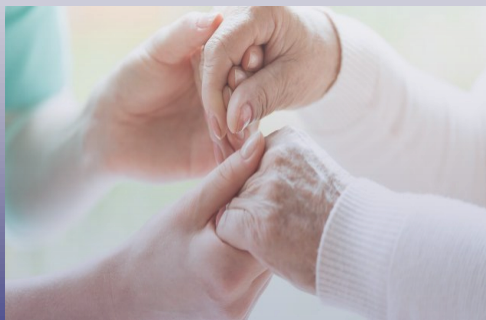
De mai à juillet . Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site internet www.gcspa.fr/ifsi-salon et à déposer au secrétariat ou à envoyer par voie postale

Vous êtes concerné (e) :

Cette formation complète s'adresse aux personnes souhaitant entrer en IFSI :

- ◆ Titulaires d'un baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme et candidats à la procédure de préinscription à la formation via la plateforme « Parcoursup »
- ◆ Candidats relevant de la formation professionnelle continue justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

Coût de la Formation : 950 € (tarif sous réserve de modification)



Les conditions d'admission, les programmes détaillés et les fiches d'inscription sont en ligne sur notre site www.gcspa.fr/ifsi-salon



**Institut de Formation en soins infirmiers
du Groupement de Coopération
Sanitaire du Pays d'Aix**

site de Salon-de-Provence

Téléphone : 04 90 44 92 70
Télécopie : 04 90 44 93 76
Messagerie : ifsi-salon-secretariat@gcspa.fr



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Site de Salon-de-Provence
Téléphone : 04 90 44 92 70

- ⇒ Dispositif d'accompagnement à l'entrée en formation infirmière
- ⇒ Formation en soins infirmiers
- ⇒ Formation continue « tutorat des étudiants en soins infirmiers »



Le métier d'Infirmier

Devoir d'humanité, l'infirmier ou l'infirmière, au service de la personne et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine. Il respecte la dignité et l'intimité du patient, de sa famille et de ses proches. Le respect dû à la personne continue de s'imposer après la mort.

L'Infirmier ou l'Infirmière dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

L'Infirmier ou l'Infirmière intervient dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration ...

L'Infirmier ou l'Infirmière donne habituellement des soins sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'Infirmier ou l'Infirmière participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement.

L'Infirmier ou l'Infirmière exerce son activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.

La Formation

Le référentiel de formation met en place une alternance entre des temps de formation théorique dans les instituts de formation et des temps de formation clinique sur les lieux où sont réalisées des activités de soins.

La durée de formation est de 3 ans : 6 semestres de 20 semaines, dont 2100 heures de stage et 2100 heures d'enseignement théorique.

Quatre types de stages sont prévus : soins de courte durée, soins en santé mentale et psychiatrie, soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation, soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie. Les étudiants sont accompagnés dans des projets de stage à l'étranger par l'équipe pédagogique.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition progressive des 10 compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

L'enseignement à l'institut est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La formation théorique est organisée en unités d'enseignement (UE) de quatre types :

- des UE dont les savoirs sont dits "contributifs" aux savoirs infirmiers
- des UE de savoirs constitutifs des compétences infirmières
- des UE d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation
- des UE de méthodologie et de savoirs transversaux

Le Diplôme d'Etat d'Infirmier est un **diplôme de niveau 6** qui s'acquiert à l'issue de la formation.

La formation conduisant au métier d'infirmier s'inscrit dans le cursus Licence-Master-Doctorat en partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU) dans le département universitaires des sciences infirmières.

Le grade de licence est conféré de plein droit au titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmier.

Période de formation : de septembre à juillet

Vous êtes concerné(e) :

Candidats sélectionnés via la procédure de préinscription Parcoursup ou admis aux épreuves de sélection.

Coût de la formation : 8124 €*

Les étudiants, en fonction de leur situation, bénéficient d'une prise en charge de leur formation par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou par un organisme financeur.

L'Admission

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier.

- ♦ Admission après sélection via la procédure de pré-inscription Parcoursup pour les bacheliers ou élèves de classe de terminale
Inscriptions : de janvier à avril
- ♦ Admission après réussite aux épreuves de sélection
Inscriptions : de décembre à février

Vous êtes concerné(e) par les épreuves de sélection :

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

- un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat
- une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples

Coût d'inscription aux épreuves de sélection : 130 €*

Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site internet www.gcspa.fr/lfsi-salon et à envoyer par courrier ou à déposer au secrétariat.

*Tarif sous réserve de modification